

Les agents de détention entre contrôle et assistance.

Laura Rezzonico

La détention administrative d'étrangers est une mesure de contrainte prévue par la loi depuis 1986 et que les cantons peuvent ordonner afin d'assurer l'exécution d'un renvoi. En Suisse, elle a le plus souvent lieu en prison. Le personnel pénitentiaire se retrouve alors en position de gérer des détenus incarcérés pour des raisons non-pénales. Comment fait-il face à cette situation ? Comment les agents comprennent-ils leur rôle et interagissent-ils avec les détenus ?

Bien que l'usage d'établissements spécialisés pour la détention en vue du renvoi soit prévu au niveau européen et considéré par le Tribunal fédéral comme étant plus adéquat, beaucoup de cantons préfèrent créer des sections séparées de détention administrative au sein de prisons. Ces institutions sont ainsi investies d'un nouveau rôle lié au contrôle migratoire, ayant à gérer, en même temps et sous le même toit, des détenus prévenus ou en exécution de peines et des migrants en attente de leur renvoi de Suisse. C'est le cas dans les deux prisons de Suisse alémanique où j'ai effectué ma recherche ethnographique entre 2015 et 2017 et où j'ai rencontré des personnes détenues ainsi que des agents qui les côtoient au quotidien. Cet article se base sur mes observations ainsi que sur une vingtaine d'entretiens avec le personnel pénitentiaire.

La « découverte » de la détention administrative

Les profils professionnels des agents de détention sont relativement diversifiés. Avant d'être engagés, ils ont travaillé dans différents secteurs d'activité, tels que l'industrie, la restauration, la vente ou la sécurité. La plupart d'entre eux ont été attirés par l'opportunité de changer de domaine et d'avoir une occupation sûre dans le secteur public. Mises à part les conditions de travail, le contact avec les détenus a souvent été mentionné comme un facteur de motivation : *« Le travail quotidien en usine était trop monotone pour moi. C'était toujours pareil. Je voulais trouver un travail avec des gens ! »*

Ils se sont souvent approchés du métier avec un imaginaire lié au pénal et parfois sans savoir qu'ils au-

raient également eu à faire à des migrants détenus en vue de leur renvoi. Une agente de détention raconte par exemple : *« Je n'avais jamais pensé que la détention administrative était aussi ici et que ces gens ne sont pas criminels, et au début je n'ai même pas vraiment compris cela ! »*. L'agente continue de raconter sa « découverte » de la détention administrative, en expliquant que ce n'est qu'en parlant avec les détenus qu'elle s'est rendue compte de leur condition particulière et de leurs situations individuelles parfois très rudes.

Le travail quotidien entre pénal et administratif

Les agents travaillent en rotation à différents étages et avec différentes populations incarcérées. Les tâches qui leur sont attribuées, indépendamment du type de détention, relèvent de deux domaines principaux : la surveillance et l'assistance. D'un côté, les agents doivent s'assurer que les détenus ne s'enfuient pas, qu'ils respectent les règles de l'institution et qu'ils ne fassent de mal à personne, y compris à eux-mêmes. Ceci implique aussi, parfois, l'usage mesuré de la contrainte physique. D'un autre côté, ils remplissent des tâches diverses d'encadrement et d'assistance : distribution des repas, lessive, accompagnement des détenus dans l'espace carcéral, aide dans la compréhension de courriers officiels. Ce deuxième volet donne un sens plus humain au rôle du gardien : *« Parfois tu es une infirmière, parfois tu es une psychologue, parfois tu es sûrement aussi quelqu'un de la sécurité, mais la plupart du temps il s'agit de prendre soin de ces personnes »*, explique une agente.

Au quotidien, la détention administrative ne constitue qu'une partie du travail des agents. Les procédures étant généralement les mêmes pour tous les détenus, ils ne font que peu de distinction entre ces différents régimes. Au niveau pratique, la distinction entre détention administrative et pénale devient pertinente surtout en raison de l'obligation légale de séparer ces deux types de détenus et d'éviter les contacts entre eux. Toutefois, pour le personnel, cette distinction est également palpable dans l'atmosphère différente qui règne en détention administrative. Une atmosphère souvent plus lourde, façonnée par l'incertitude et l'imprévisibilité des événements (Bosworth 2014, Griffiths 2014). A cela s'ajoute une barrière linguistique souvent plus importante qu'en détention pénale, ainsi qu'une hostilité de la part de certains détenus en désaccord avec leur détention. Comme l'explique un agent : « *Un [autre] problème, c'est la question qui revient toujours [parmi les détenus]: pourquoi sont-ils détenus alors qu'ils n'ont rien fait? Ceux qui ont commis un délit savent pourquoi ils sont ici, et savent aussi pour combien de temps! C'est une très grande différence. Une personne en détention administrative ne sait pas combien de temps elle doit rester. Peut-être qu'elle part après un jour ou passe 18 mois ici!* ».

Cette situation amène beaucoup de membres du personnel à préférer le travail en détention pénale. En effet, les détenus du pénal ont un intérêt à bien se comporter pour réduire le temps de leur incarcération, explique un employé, en les comparant aux détenus administratifs : « *En règle générale, ils n'ont plus rien à perdre. Donc, je comprends leur souffrance, (...) leur traumatisme, non? Je comprends cela! C'est probablement aussi la raison pour laquelle ils sont beaucoup plus épuisants. Ils sont extrêmement exigeants!* ».

Si cet agent explique le comportement agressif ou pré-tentieux de certains détenus comme une conséquence de leur situation particulière, d'autres invoquent des raisons culturelles – recourant à des images stéréotypées de certaines nationalités –, et jugent ces comportements irrationnels ou vindicatifs.

Proximité et distance avec les détenus

Dans leur travail quotidien, les agents interagissent avec les détenus et doivent maintenir un équilibre entre « proximité et distance ». Cette formule devenue presque une devise, se prête pourtant à des interprétations différentes. Certains misent alors sur la communication en préconisant l'échange, l'interaction et l'écoute. Ainsi, être proche des détenus devient presque une stratégie, comme l'explique cet agent :

« *[Parler avec les détenus de sujets personnels] est positif, parce que ça m'aide à réagir s'il y a un problème dans la cellule ou autre, à comprendre la situation. (...) Et puis les gens voient que je les respecte aussi! (...) Pour moi, un bon gardien (...) ne se voit pas, parce qu'il réagit avant que [les problèmes] n'arrivent!* ».

Pour d'autres membres du personnel c'est uniquement en gardant ses distances qu'il est possible d'exercer son rôle. Un gardien auquel je demande s'il a déjà parlé avec les détenus de leur expérience migratoire me répond : « *Non, pas vraiment! Parce que ce serait trop proche pour moi. Parce que cette personne va établir une connexion avec moi et toujours revenir vers moi. Parce que (...) je dois aussi pouvoir lui dire de manière claire, qu'est-ce qui est ok et qu'est-ce qui ne l'est pas! Et là, je dois maintenir une certaine distance!* ».

Mais garder une certaine distance semble être aussi un mécanisme de défense nécessaire afin de se préserver. Les situations personnelles des détenus sont lourdes et marquées par un manque de perspectives. Elles amènent certains à commettre des actes de désespoir tels que des automutilations ou des tentatives de suicide. Ces dernières sont très difficiles à gérer et à supporter pour les gardiens. Pourtant, au fil du temps, comme me l'a expliqué un membre du personnel, la souffrance des détenus devient presque « normale » et l'on s'y habitue (voir aussi Gill 2016).

Acteurs du système de renvoi et d'exclusion

Bien qu'ils surveillent des migrants que la Suisse veut renvoyer de chez elle, les agents de détention n'ont aucun pouvoir décisionnel dans la procédure de renvoi (Bosworth 2014). Souvent, ils ne connaissent ni (ou très peu) le dossier de la personne ni son parcours. Lors des renvois forcés, c'est la police qui vient chercher les détenus. Les agents de prison se tiennent à l'écart de l'intervention. Cette séparation par rapport à la procédure administrative de renvoi est jugée fondamentale par l'institution carcérale, comme l'explique un membre de direction : « *Nous, on essaie de s'impliquer le moins possible [dans la procédure], pour que justement il y ait cette séparation des pouvoirs. Ça nous simplifie beaucoup le travail quotidien (...). On le répète souvent [aux détenus], on leur dit «écoutez nous sommes là pour [les besoins quotidiens], la sécurité, si vous avez un problème de santé, etc. Tout ce qui concerne votre détention, c'est l'administration. Ce n'est pas nous. C'est la police des étrangers»* ».

Le personnel pénitentiaire utilise donc cette position en marge du système de renvoi de manière straté-

gique. D'un côté, souligner qu'ils ne jouent aucun rôle dans la prise de décision concernant la détention ou le renvoi permet aux agents d'établir une relation de confiance avec les personnes détenues. D'un autre côté, cette séparation des rôles permet aux membres du personnel de se distancier des cas individuels et de se déresponsabiliser par rapport au destin des détenus (Gill 2016), comme illustré par cette citation : « *Si quelqu'un doit partir ou pas, ce n'est pas ma décision ! Je dois m'occuper(...) de la sécurité et que tout le monde aille bien, de corps et d'esprit, et comme ça mon travail est accompli, et je peux rentrer à la maison content* ».

Si la plupart des agents que j'ai rencontrés ne mettaient pas en doute la légitimité de la détention administrative – faisant preuve d'une loyauté presque aveugle envers le système d'asile et celui de l'immigration – une minorité était pourtant très critique vis-à-vis de ces systèmes. Enfin, pour beaucoup d'agents il est certain que ce travail doit être fait par quelqu'un. La mission des agents revient donc à l'accomplir dans le respect des personnes détenues, afin qu'elles puissent passer cette période d'incarcération de la manière la moins désagréable possible.

Bosworth, Mary, 2014, Inside immigration detention. Oxford: Oxford University Press.

Gill, Nick, 2016, Nothing personal? Geographies of Governing and Activism in the British Asylum System. Chichester: John Wiley & Sons.

Griffiths, Melanie, 2014, Out of Time: The Temporal Uncertainties of Refused Asylum Seekers and Immigration Detainees. Dans: Journal of Ethnic and Migration Studies, 12, 40: 1991-2009.

Administrativhaft: Zwischen Überwachung und Betreuung

Die ausländerrechtliche Administrativhaft in der Schweiz, die meist in Gefängnissen stattfindet, stellt das Gefängnispersonal vor eine besondere Aufgabe: gleichzeitig Häftlinge im Strafvollzug sowie abgewiesene Asylsuchende und Migranten, die auf ihre Ausschaffung warten, zu betreuen. Wie die Aufseher mit dieser Situation umgehen, wurde in einer ethnographischen Studie in zwei Gefängnissen in der Deutschschweiz untersucht. Die Aufgabe, sowohl Kontrolle auszuüben als auch Betreuungsaufgaben wahrzunehmen, wird vom Personal bei Administrativhäftlingen als besonders schwierig betrachtet. Dies insbesondere, als diese keine Straftaten begangen haben. Ausserdem ist die Administrativhaft mit Unsicherheiten verbunden, insbesondere, was die Haftdauer anbelangt und ob die Haft mit einer Freilassung oder mit einer Ausschaffung beendet wird. Eine gewisse Entlastung der Situation ergibt sich durch die Tatsache, dass Gefängnisangestellte über keinerlei Entscheidungsbefugnisse betreffend des Wegweisungsvollzugs verfügen. Dies erleichtert den täglichen Umgang mit Ausschaffungshäftlingen und bietet die Möglichkeit, sich von deren persönlichen Schicksalen distanzieren zu können. Auch ohne sich dafür verantwortlich zu fühlen, sind und bleiben die Aufseher zentrale Akteure des Wegweisungssystems.

LAURA REZZONICO

est doctorante à l'Université de Neuchâtel et membre du pôle de recherche national «on the move». Sa thèse porte sur les pratiques et les expériences de la détention administrative de migrants en Suisse.